Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Québec

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 06
hebdos régionaux de Montréal

Projet de construction de réservoirs additionnels d'entreposage de produits liquides à Montréal-Est

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 16 NOVEMBRE 2005 À 19 HEURES 30

Québec, le 25 octobre 2005 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de construction de réservoirs additionnels d'entreposage de produits liquides à Montréal-Est par Canterm Terminaux Canadiens inc*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **16 novembre 2005, à compter de 19 h 30, à la salle R-57 du Centre communautaire Roussin, située au 12 125, rue Notre-Dame Est à Pointe-aux-Trembles.** L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques débute aujourd'hui le 25 octobre et se terminera le 9 décembre 2005.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 9 décembre 2005, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque de Mercier, 8 105, rue Hochelaga, Montréal ;
- Bibliothèque de Montréal-Est, 11 370, rue Notre-Dame Est, Montréal.

QUEL EST LE ROLE DU CITOYEN ?

Les citoyens sont invités à prendre connaissance du dossier, à agir comme experts de leur milieu en mettant en évidence les enjeux liés au projet, à poser des questions lors de la séance d'information et à inscrire leurs commentaires dans les registres ouverts à cet effet dans les centres de consultation.

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **9 décembre 2005**, au ministre du

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca

Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

LE PROJET

La compagnie Canterm Terminaux Canadiens inc. (Canterm) prévoit augmenter la capacité de ses installations d'entreposage de produits liquides en construisant dix-huit nouveaux réservoirs et l'équipement connexe s'y rattachant. Les activités de Canterm consistent à recevoir des produits pétroliers et différents produits compatibles tels que l'éthanol, le biodiesel et le naphte pétrochimique qui proviennent de divers fournisseurs et à les entreposer temporairement avant leur livraison à sa clientèle. Ces produits arrivent sur le site d'entreposage par pipeline, par navires, par camions citernes ou par rails.

Les dix-huit nouveaux réservoirs prévus viendraient s'ajouter aux 41 autres déjà existants, situés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est. Ainsi, avec la réalisation du projet, la capacité d'entreposage des installations de l'entreprise doublerait. Outre la construction de réservoirs, la compagnie prévoit également implanter des conduites afin de raccorder les réservoirs vers les divers points de chargement des produits liquides. Selon le promoteur, la construction des dix-huit réservoirs pourrait s'étendre sur un horizon d'environ trois ans soit jusqu'en 2008 et le coût du projet est évalué entre 35 et 40 M$.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur, les principaux impacts du projet affecteraient la qualité des sols, de l'air, de l'eau et du paysage. Lors de la construction des réservoirs, des sols contaminés pourraient être excavés. Afin de ne pas contaminer les sols adjacents et la nappe phréatique, le promoteur s'engage à enfouir ces sols dans un site autorisé et à les remplacer par des sols non contaminés. De plus, pour minimiser les émissions atmosphériques polluantes et les odeurs, le promoteur prévoit, comme mesure d'atténuation, la construction de réservoirs avec des toits flottants pour contenir et récupérer les vapeurs et les brûler si nécessaire. Par ailleurs, le promoteur estime qu'en cas de bris d'équipement ou d'erreur de manutention, il pourrait survenir une fuite ou un déversement d'une importante quantité de produits liquides qui contaminerait l'environnement. Comme mesures de contrôle, le promoteur prévoit mettre en place un système de contrôle des incendies de même qu'un système de récupération et de traitement des eaux de surface. Des installations de confinement comprenant des digues sont également prévues au projet de même qu'un programme d'inspection, de surveillance et d'entretien des terminaux ainsi qu'un plan de mesures d'urgence. Enfin, la construction de nouveaux réservoirs, dont certains atteindraient une hauteur de près de 15 mètres, pourrait engendrer des répercussions négatives sur l'aspect visuel du paysage. Pour limiter ces effets, le promoteur prévoit l'implantation et le prolongement d'écrans visuels entre ses installations et le secteur résidentiel.

Selon le promoteur, le projet pourrait avoir des répercussions positives sur le nombre d'emplois disponibles pour la région. Ainsi, durant la construction le promoteur estime qu'il pourrait y avoir près de 100 emplois directs et indirects qui seraient créés. De plus, durant l'exploitation du site, le promoteur prévoit embaucher du personnel pour combler 10 emplois directs et 100 emplois indirects.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Catherine Roberge, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : catherine.roberge@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Catherine Roberge, conseillère en communication
Linda St-Michel, analyste